

## Séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 17 février 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

GARABED	EYNARD	GIRIN	MICHAUX
MANTOUX	RIVET		

### 06 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	DORVEAUX
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

## Délibération n° 20230223-9 / 7.1.1 Budgets et comptes

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE GRANDE CROIX

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, propose d'examiner le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Lotissement d'activités Grande Croix » tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	2 568 603.88 €
Recettes	2 513 681.08 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</b>	<b>- 54 922.80 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2021	- 51 671.75 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 106 594.55 €</b> (2)
Restes à Réaliser en dépenses de fonctionnement	11 031.95 €
Restes à Réaliser en recettes de fonctionnement	15 666.00 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER fonctionnement</b>	<b>4 634.05 €</b> (5)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	2 907 018.30 €
Recettes	2 540 197.27 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2022</b>	<b>- 366 821.03 €</b> (3)
Report du résultat de l'exercice 2021	- 21 351.67 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 388 172.70 €</b> (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	- €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	- €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER investissement</b>	<b>- €</b> (6)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 421 743.83 €</b> = (1) + (3)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022</b>	<b>- 494 767.25 €</b> = (2) + (4)
<b>RESULTAT GLOBAL 2022 à affecter après prise en compte des RAR</b>	<b>€</b> = (2)+(4)+(5)+(6)

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par les Comptables publics.

Après présentation du Compte Administratif 2022, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Patrice COUV RAT doyen de l'assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve la gestion de l'exercice 2022 par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN.



Délibération n° 20230223\_9 du 23/02/2023  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 02/03/2023  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 03/03/2023

Le secrétaire de séance,  
Elzeta HODZIC.